MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Synthèse des aides aux entreprises

Je suis une TPE
(Très Petite Entreprise : - 10 salariés et CA/Bilan <2M€)
Quelle que soit l'appartenance à un groupe

- Puissance compteur < ou = 36Kva
  - Contrat au TRVe (Tarif Réglementé de vente) → **Bouclier Tarifaire**
  - Contrat en offre de marché (OM) → **Bouclier Tarifaire** → **Prix garanti 280€/MWh**
- Puissance compteur > 36Kva → **Amortisseur électricité**

Je suis une PME
(Petite et Moyenne Entreprise :
- 250 salariés et CA<50M€ /Bilan <43M€)
et je ne suis pas filiale d'ETI ou GE
→ **Amortisseur électricité**

Amortisseur électricité
Prise en charge de la différence entre le Prix moyen annuel du contrat et 180€/MWh sur 50 % des volumes consommés dans la limite de 320€/MWh.
Le fournisseur va appliquer un rabais « identique » chaque mois, les prix resteront saisonnalisés

Prix garanti 280€/MWh
en moyenne annuelle pour les contrats souscrits ou renouvelés en 2022, effort de lissage des factures par la majorité des fournisseurs

Bouclier, Prix garanti 280€/MWh, Amortisseur : Pour en Bénéficier, **une seule démarche**
Adresser l'attestation sur l'honneur à son fournisseur d'énergie avant le 31/03/2023
Si votre fournisseur met en place un système d'attestation en ligne, utilisez le.
Application des dispositifs toute l'année 2023 directement sur la facture électricité

Je suis une ETI ou GE
Entreprise de Taille Intermédiaire (entre 250 et 5000 salariés) ou Grande Entreprise
Ou une TPE/PME filiale d'ETI ou GE

Accès des TPE/PME au guichet AGE en plus de l'amortisseur si critères AGE encore atteints à réception de facture

GUICHET d'AIDE GAZ/ELECTRICITE
(dit guichet AGE)

- Aide classique plafonnée à 4M€ :
  => Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
  => Les dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide représentent plus de 3% du CA sur la même période 2021
- Aide renforcée à 50M ou 150M€ :
  => Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
  => Les dépenses d'énergie en 2021 représentent plus de 3% du CA 2021 ou dépenses énergie S1 2022 >6 % CA S1 2022
  => un EBE négatif ou en baisse de 40 %

Demande à Faire à réception de facture Gaz et électricité
sur impots.gouv.fr
Déjà disponible sur 2022 / prorogée en 2023
Accès à la demande en cliquant ICI